

## START-UP & DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL : LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, VOUS Y PENSEZ QUAND ?

LA PROTECTION DES INNOVATIONS, MAIS AUSSI DES MARQUES OU DU DESIGN EST UN FACTEUR CLE DE SUCCES LORSQU'ON SOUHAITE EXPORTER OU SE DEVELOPPER A L'INTERNATIONAL.

IMPLANTEE DANS 10 ZONES GEOGRAPHIQUES, COUVRANT 62 PAYS, L'INPI ACCOMPAGNE LES START-UP ET FACILITE LA MISE EN PLACE DE LEUR STRATEGIE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE A L'INTERNATIONAL.

La protection de la propriété intellectuelle est essentielle pour une entreprise qui se lance à l'export. Une innovation ou un savoir-faire mal protégés peuvent aboutir à un échec commercial hors de nos frontières. Rappelons qu'un brevet, une marque ou un dessin & modèle ont un champ d'application territorial, ce qui implique pour la start-up de se poser un certain nombre de questions :

- Est-ce que je possède bien le droit d'exploiter mon invention dans tel ou tel pays sans courir le risque d'être copié et de voir des contrefaçons apparaître ?
- Mon logiciel, ma base de données et mes autres créations sont-elles protégeables selon les mêmes règles et les mêmes titres à l'étranger ?
- Ma marque, mon brevet ou mon dessin et modèle ont-ils déjà été déposés par une autre entreprise dans le pays qui m'intéresse ?
- Quelles procédures privilégier pour protéger ses créations dans une zone donnée (procédures internationales, régionales, locales ?)
- Que prévoit le droit des inventions pour mes salariés qui relèvent d'un droit local étranger ?
- Est-il plus intéressant pour moi d'exporter mes produits, d'implanter une filiale, de développer un joint-venture ou d'octroyer une licence de mon brevet d'invention à un partenaire ?
- Comment cibler les pays dans lesquels il est judicieux de protéger mes inventions ? Comment gérer les délais ?
- Lors de la négociation ou de la contractualisation avec des partenaires locaux, quelles précautions prendre en terme de divulgation d'information et d'accord de confidentialité ?

Implantés dans 10 zones stratégiques, qui couvrent 62 pays, les experts de l'Institut national de la propriété industrielle informent et accompagnent les start-up dans la mise en place de leur stratégie de propriété industrielle.

**A l'occasion du Salon Viva Technology, qui aura lieu du 24 au 26 mai Porte de Versailles à Paris, certains de ces experts seront présents sur le stand de l'INPI (stand C35), en compagnie de start-up qui témoigneront du rôle de la propriété industrielle dans leur développement.**

**ATELIER FOCUS SUR SINGAPOUR :** dans le cadre de l'année de l'innovation France-Singapour, l'INPI accueillera sur son stand l'atelier « Start-up, la propriété intellectuelle, un atout indispensable pour vous développer à l'international » **Avec les témoignages de Sharon Wong, Director, Innovation Solutions de l'IPOS, office de propriété intellectuelle de Singapour, Philippe Nguyen, Chief Operating Officer de Secure-IC, start-up spécialiste de la cybersécurité implantée à Singapour et au Japon, et Stéphanie Leparmetier, Conseillère régionale de l'INPI pour l'Asie du Sud-Est.** Le 24/05/2018 à 11h30, stand C35 zone Accelerate.



« *Lorsqu'on se déploie à l'international, il est important de s'appuyer sur des expertises de terrain. Des spécialistes qui connaissent les règles du jeu, les écueils à éviter, et les divers paramètres à affiner. Les coûts d'une protection internationale ne sont pas négligeables. Il faut donc une couverture ciblée et rationnelle, à intégrer dès le démarrage du projet dans les budgets de R&D. Dans cet objectif, le réseau international de l'INPI accompagne au plus près les opérateurs économiques.* » **Philippe Nguyen, chief operating officer de Secure-IC**

**ATELIER FOCUS SUR ISRAËL** : atelier « Start-up, la propriété intellectuelle, un atout indispensable pour vous développer à l'international », avec les témoignages de **Maurice Bérenger, CEO de CardioRenal, d'Aurélie Guthmann, responsable secteur Sciences de la Vie chez Business France Israël & Chargée d'Affaire Bpifrance et de Thomas Pouillevet, conseiller régional de l'INPI pour Israël.** Le 24/05/08 à 17h, stand C35 zone Accelerate.



- ✓ Israël : un écosystème particulièrement favorable aux start-up
- ✓ Les spécificités d'Israël en termes de propriété intellectuelle
- ✓ Les facteurs clé de succès d'implantation pour une start-up française

Placés auprès des services économiques, les experts de l'INPI exercent leur compétence dans 10 zones stratégiques :

- ✓ Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis)
- ✓ Amérique Latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay)
- ✓ Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)
- ✓ Moyen-Orient / Pays du Golfe (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Yémen)
- ✓ Israël
- ✓ Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka)
- ✓ Asie du Sud-Est (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam)
- ✓ Asie de l'Est (Corée du Sud, Japon, Taïwan)
- ✓ Chine, Hong Kong, Mongolie
- ✓ Communauté des Etats indépendants et Géorgie (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan)

Leurs missions sont multiples :

- ✓ Informer et accompagner les entreprises, en collectif ou en individuel
- ✓ Lutter contre la contrefaçon
- ✓ Faciliter l'accès au marché par une action régionale ou une action d'influence
- ✓ Identifier et analyser les bonnes pratiques dans les écosystèmes de l'innovation et de la PI à l'étranger
- ✓ Promouvoir l'expertise française sur les territoires étrangers
- ✓ Attirer les investisseurs étrangers en France

Ils livrent ici un état des lieux de la propriété intellectuelle dans leur zone d'action : [cliquez ici](#)

#### **Zoom sur le Pass PI de l'INPI et le partenariat avec Business France**

Parmi les offres de l'INPI dédiées aux start-up qui souhaitent se développer l'international, le « **Pass PI** » permet aux entreprises de mettre en œuvre jusqu'à trois prestations de propriété industrielle à moindre coût, car la moitié est financée par l'INPI. Veille et recherche documentaire sur les brevets ; contrats collaboratifs ; accompagnement contractuel en propriété industrielle ; stratégies, protections et analyses précontentieuses à l'export (brevets, marques, design) sont quelques-unes des prestations qui peuvent être financées.

Parmi ses partenaires, l'INPI compte Business France : leurs réseaux respectifs travaillent en étroite collaboration pour accompagner les entreprises françaises à l'international.

Pour en savoir plus sur l'action de l'INPI à l'international : [sri@inpi.fr](mailto:sri@inpi.fr)

#### **À PROPOS DE L'INPI**



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

**Contact presse :** Anne-Sophie Prusak | [aprusak@inpi.fr](mailto:aprusak@inpi.fr) | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17

